

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

M. FOURNEL Yves, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, comme à chaque début de mandat, nous effectuons une mise à plat des périmètres scolaires. Je voudrais à cette occasion, rendre hommage au travail considérable des services et de la Direction de l'Education en particulier, en liaison avec les mairies d'arrondissement, puisque vous avez pu voir que le document est quand même assez considérable, avec une définition, au numéro près et rue par rue, de ces périmètres, avec des outils modernes, en particulier, informatiques.

Je voudrais aussi rendre hommage aux mairies d'arrondissement, puisque même s'il s'agit d'une compétence de mairie centrale, ce sont les mairies d'arrondissement qui ont défini, avec les services, ces propositions de périmètres que j'ai volontiers approuvées ; il n'y a eu qu'un seul point de désaccord, entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> arrondissements et donc nous en sommes restés au statu quo, sur ce seul point de désaccord, c'est-à-dire une école sur 190.

Voilà Monsieur le Maire ce que je peux dire sur ce rapport, ma foi très technique.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, à l'occasion de ce rapport sur les périmètres scolaires qui, contrairement à ce qui avait été annoncé le 23 janvier dernier, ne sera pas suivi de celui sur les dérogations, ce que l'on regrette, je voudrais revenir de façon plus générale sur la politique scolaire et sur la façon dont les choses sont présentées et l'utilisation qui est faite des questions scolaires, utilisation parfois politiciennes.

Alors il y a trois points que je voudrais reprendre :

D'abord, sur la question des ouvertures de classe. Lors de notre dernier Conseil municipal -c'était il n'y a pas si loin en arrière- votre Adjoint, M. Fournel, nous annonçait un solde négatif en disant ce « méchant » Etat, une fois de plus, fermait les classes. Curieusement, un mois après, car on sait très bien que le processus de discussion s'établit tout au long de l'année, donc curieusement un mois après, on arrive à un solde positif de cinq classes, dont deux CLIS. Donc, on se pose la question de savoir un peu ce qu'est votre politique dans ce domaine ? Est-ce que c'est d'allumer des incendies, là où il n'y en a pas, pour ensuite nous dire qu'ils ont été éteints ?

Voilà, donc je tiens à rappeler cette vérité : il y a + 5 classes, entre les primaires et les écoles élémentaires sur la Ville de Lyon, c'est en tout cas l'état des discussions qui ont lieu entre l'Inspection d'Académie et la Ville.

Le deuxième point, sur les modalités de dérogation au périmètre scolaire. Je comprends que M. Fournel remercie beaucoup les arrondissements, mais on a cru comprendre qu'il y avait là aussi une volonté recentralisatrice de la gestion des dérogations au périmètre scolaire et que cela avait pu occasionner, pas seulement dans le 2<sup>e</sup> et le 6<sup>e</sup> arrondissements, mais dans d'autres arrondissements de Lyon, une fronde, une contestation des Adjoints d'arrondissements, qui ne trouvaient pas très sympathique de ne pas être associés à cette question des dérogations.

Cela nous ramène à ce débat, que nous avons tout à l'heure, sur « à quel niveau du millefeuille est-ce que l'on place les responsabilités ? » et il nous apparaît tout à fait légitime et très souhaitable que sur ce type de problématique, les Adjoints d'arrondissement soient particulièrement associés, voire décideurs, sous une autorité coordinatrice de l'Adjoint, mais il ne faut pas oublier les Adjoints de mairies

d'arrondissement et je pense que le report du dossier est lié à cette problématique interne.

Simplement, on se pose la question maintenant de savoir à quel moment se feront les inscriptions dans les écoles ? Normalement, c'est en mars, mais on nous parle désormais d'avril, en fait à quel moment on peut avoir la réponse à cette question ?

Enfin troisièmement, je vais profiter de l'occasion pour parler du Service Minimum d'Accueil dans les écoles.

Là aussi, il faut poser les choses, et on a un peu du mal à comprendre, en fait, ce qu'est votre position, Monsieur le Maire. C'est l'occasion ou jamais de vous la demander.

On sait que ce service rendu aux familles est très apprécié. Il est mis en place dans une immense majorité de communes, puisque 85 % des communes l'ont mise en place et les grandes villes, en particulier, ont beaucoup évolué sur le sujet. Votre successeur à la présidence du Conseil national du Parti Socialiste d'ailleurs, M. Destot, député maire de Grenoble, indiquait dans un communiqué de presse, qu'il n'était pas question pour les villes de Gauche, de ne pas mettre en place le service minimum d'accueil dans les écoles.

Alors, à Lille, chez votre première secrétaire, Martine Aubry, cela fonctionne, pareil à Nantes. D'ailleurs, aujourd'hui à Nantes, il y a eu une grève dans les écoles. J'ai eu la curiosité d'aller voir sur le site Internet de la ville. Depuis 10 jours, on connaît les 31 écoles concernées, une lettre a été envoyée aux parents, bref, cela a l'air de plutôt pas mal se passer.

Du coup, à Lyon, on se pose la question de savoir ce que vous souhaitez, vous, Monsieur le Maire, par rapport au service minimum d'accueil dans les écoles.

Soit vous ne voulez pas le mettre en place, ce qui est la position du Maire de Paris, qui assume devant les Tribunaux sa position, que nous trouvons scandaleuse, parce qu'un élu de la république qui n'applique pas la loi d'un parlement élu démocratiquement, cela pose question.

Alors vous êtes dans une espèce de « mi chèvre mi chou », qui consiste à faire le service minimum du service minimum en ouvrant 3 gymnases, ce qui représente 270 places pour 33 000 élèves potentiels entre les primaires et les maternelles, ce qui laisse imaginer la mesure.

Effectivement, cela évite d'être condamné par les tribunaux. Est-ce que cette mesure vous satisfait ? Est-ce que vous pensez vraiment que vous rendez service aux familles lyonnaises en faisant cela ? Première question.

Soit vous n'y arrivez pas, c'est compliqué, et auquel cas comme on est une Opposition constructive, Monsieur le Maire, nous sommes prêts à vous aider. On peut fonctionner par arrondissement, par exemple. Les Maires des 2<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> arrondissements sont parfaitement prêts à assumer cette responsabilité à mettre en œuvre dans les écoles, tout comme nous sommes prêts, les élus d'Opposition, dans les autres arrondissements, si besoin était, à aider à la mise en place du service minimum d'accueil dans les écoles.

Donc, je ne comprends pas que Nantes, Lilles, Strasbourg, et bien sûr, Marseille, Bordeaux et Nice y arrivent et nous, à Lyon on n'y arrive pas.

Alors, il semblerait, même si j'espère qu'il n'aura pas lieu, qu'un mouvement de grève soit envisagé pour le 19 mars. Vous disposez d'un délai pour l'organisation du service minimum d'accueil dans les écoles. Ce serait quand même bien que l'on sache, Monsieur le Maire, ce qui est votre position sur le sujet. Est-ce que vous êtes favorable,

oui ou non, à assumer un service minimum d'accueil pour les familles ? Si vous avez besoin, on est bien sûr prêt à aider. En tout cas, on va dire « en transigeant », est-ce que vous autorisez les 2<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> arrondissements à pouvoir remplir leur rôle d'élus de proximité et remplir les obligations légales qui sont les nôtres en respectant la loi. Vous êtes législateur, Monsieur le Maire, il serait bien que la Ville de Lyon se mette en adéquation avec une loi votée par un Parlement démocratiquement élu. Voilà, je vous remercie pour votre réponse.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Monsieur le Maire, je vais répondre. Sur les ouvertures de classes, vous êtes quand même, excusez l'expression, un peu « gonflé », Monsieur Havard, parce qu'il me semble que c'est le Ministre qui vient de prendre une décision complètement contraire à l'esprit républicain en licenciant un haut fonctionnaire sans aucune raison. Et il se dit que c'est sur la base de sa gestion de la carte scolaire. Je pense que vous devez regretter comme moi, ce genre de décision expéditive, qui n'a pas le mérite, mais le tort de mettre une pression telle sur ces hauts fonctionnaires que sous l'accumulation des consignes du Ministère, dès le mois de décembre ils annonçaient l'application du budget votée à l'Assemblée Nationale, vous êtes parlementaire, Monsieur Havard, c'est-à-dire, des centaines de suppression de postes dans les écoles. Il fallait bien les traduire dans la gestion quotidienne. Je ne prendrai que les rapports dans les instances officielles que sont les Conseils départementaux de l'Education nationale. Je n'ai fait que vous transmettre au fur et à mesure l'évolution des documents officiels.

D'ailleurs si vous étiez plus en relation avec vos Collègues Adjoints d'arrondissement, ils vous auraient dit qu'ils ont assisté à la réunion avec l'Inspecteur d'académie, où ce dernier a annoncé des chiffres qui vous ont été donnés au Conseil municipal. Voilà, il n'y a pas de mystère de ce point de vue, ou des chiffres inventés, ce sont les chiffres qui sont donnés.

Effectivement, aujourd'hui on ne peut que s'en féliciter. Nous sommes à un solde négatif de - 3 pour les maternelles, et de 6 pour les élémentaires, avec en plus, effectivement, deux classes de CLIS qui s'ajoutent, ce qui fait bien un solde total de 5 classes.

Ceci dit, par rapport à la mise en œuvre des mesures annoncées sur les élèves de 2 ans, alors que notre ville est en progression démographique, nous allons perdre 11 classes dont 7 dus à la clause sur les 2 ans. Voilà la réalité des chiffres. Cela veut dire que près de 200 élèves de 2 ans, et là, nous avons une poursuite des politiques menées ces dernières années, vont devoir encore être accueillis dans les crèches et chez les assistantes maternelles, ce qui va effectivement nous bloquer des places. Et là, vous vous lamenterez sur l'insuffisance des réponses en direction des familles.

Donc, sur les ouvertures de classes, nous n'avons absolument pas allumé les incendies. C'est la politique de M. Darcos qui a allumé ces incendies. D'ailleurs, c'est devant la réaction des parents et des enseignants, des élus de toutes tendances confondues, Monsieur Havard, que le Ministre a reculé. Je vous signale que demain, je suis porteur d'une lettre de la majorité des maires du Grand Lyon, de Gauche comme de Droite, qui réclament des modifications ensemble, et sur les 2 ans et sur le SMA et sur les RASED.

Donc, vous devriez consulter vos Collègues Maires. Il paraît même que M. Mercier s'était ému auprès du Ministre des conditions de préparation de la rentrée scolaire devant la grogne des parents et des enseignants. Je pense que vous n'avez pas bien suivi l'actualité ces derniers mois si vous le contestez. En tout cas allez voir les parents d'élèves. Ils vous en parleront.

Sur le point du SMA, je crois que nous avons été extrêmement clairs depuis le début. D'ailleurs, le tribunal nous a donné raison, Monsieur Havard, puisqu'il a admis que nous n'étions pas en mesure d'appliquer complètement la loi. Et je vais faire référence à des Collègues que vous devez connaître, une ville comme Nice, vous connaissez le Maire de Nice, Monsieur Havard, ou une ville comme Versailles, vous

connaissez le Maire de Versailles, une ville comme Mulhouse disent tous la même chose. Au-delà de la différence politique que l'on peut avoir sur le concept même du Service Minimum d'Accueil, ils disent : « on sait faire face à un accueil d'urgence limité de dépannage, mais on ne sait pas faire face lorsqu'il y a un mouvement massif et une demande massive ». « Et nous ne voulons pas », ce n'est pas moi qui parle, c'est le bilan de la dernière commission de l'Association des Maires des Grandes Villes de France qui est très stricte, de ce point de vue, « nous ne voulons pas confier les enfants à n'importe qui, mais à des gens qualifiés qui puissent en assumer la responsabilité ».

Nous avons envoyé dès le mois de septembre, (cela vous gêne peut-être, mais il faut rappeler les réalités), plus de 2 000 courriers à tous les vacataires dont nous avons les coordonnées. C'est une réalité, on a fait des efforts considérables de ce point de vue, et à chaque fois nous avons essayé de mettre en œuvre. Il y a des fois où on n'a pas pu et d'autres où nous avons pu le faire, quand même dans les gymnases,. Nous n'avons même pas attendu les 48 heures, la dernière fois, pour mobiliser justement de nombreux services de la Ville de Lyon pour y arriver. Le dernier chiffre, ce sont 11 enfants qui se sont présentés. Donc nous étions largement en surcapacité. Plus de 8 000 euros de coût de mise en place du SMA pour 11 enfants. Où est le sérieux de cette mesure ?

Nous essaierons de respecter la loi car nous sommes républicains, quoique nous en pensions, mais si je suis au Ministère mardi prochain c'est pour faire remonter l'avis des villes, de gauche comme de droite, et pour demander la révision de cette loi afin qu'elle corresponde un peu mieux à la réalité.

Sur les dérogations sur les périmètres scolaires, je crois qu'il ne faut pas confondre périmètres et dérogations, car il se trouve que les périmètres sont bien inscrits dans la loi et de compétence Mairie centrale, quant aux dérogations -et c'était l'objet du report du dossier pour vérifier les bases juridiques- elles n'existent pas en droit. Il s'agit donc de règles que nous mettons en place au niveau de la ville et qui doivent être approuvées au niveau de la ville. Je vais vous rappeler, mais n'étant pas Adjoint à l'éducation vous êtes pardonnable, que tous les adjoints à l'éducation ont été consultés par écrit sur les propositions concernant les dérogations et que de ce point de vue, je pourrai vous donner les comptes-rendus des 6 réunions au cours desquelles nous avons abordé ce sujet avec eux, y compris en présentant un bilan intégral, motif par motif, arrondissement par arrondissement, ce qui nous a amené à proposer des modifications de ces règles. Je ne crois pas que l'on puisse dire qu'il n'y ait pas eu de concertation à ce niveau.

Nous attendons de faire le point avec nos Collègues des mairies d'arrondissement et avec les maires sur les résultats des consultations juridiques en cours de s'achever pour vous annoncer la date de reprise des inscriptions que je souhaite la plus rapide possible. Voilà ce que je peux vous dire sur ce point là. Mais je soulignerai que pour l'Etat, qui a annoncé à grands coups de publicité la suppression des périmètres scolaires dans les collèges -en fait le bilan nous en était présenté au dernier conseil départemental de l'éducation nationale- montre que cette soi-disant suppression des secteurs scolaires s'est traduite par un nombre moins important de dérogations et d'avis favorables que sur la Ville de Lyon, par des critères plus restrictifs que ceux que nous avons au niveau de la Ville puisque je rappelle que nous avons 92 % d'avis favorables dans la gestion des dérogations sur la Ville de Lyon.

Voilà quelques éléments pour rectifier un certain nombre de contre vérités.

M. LE MAIRE : Sur le problème de la mise en œuvre du SMA, j'ai donné consignes aux services de faire le maximum. Le problème est simple. Sur une grande ville comme Lyon et peut-être est-ce pour cela que nous avons un certain nombre de difficultés, puisque c'est l'une des plus grandes villes, s'il avait fallu accueillir les enfants lors de la dernière grève, sur 33.050 enfants, 21.500 auraient été concernés ce qui voulait dire que pour pouvoir assurer la garde de ces enfants dans des conditions satisfaisantes, il nous aurait fallu mobiliser près de 900 salariés. Or, aujourd'hui, nous sommes dans l'incapacité de mobiliser 900 salariés, tout simplement parce qu'ils refusent.

Nous allons essayer de progresser dans la voie de la prise en charge, mais on ne peut pas nous demander de tout assurer et de nous substituer aux responsabilités qui peuvent être celles de l'Etat. Mais nous allons faire tout notre possible pour pouvoir progresser.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ?  
Elles sont adoptées.

(Adopté.)